

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 11/006/2007 (Public)

Bulletin n° : 117

ÉFAI

22 juin 2007

Afghanistan. Nombre de morts en hausse parmi les civils – davantage doit être fait par toutes les parties pour protéger les civils

Amnesty International est de plus en plus préoccupée par le nombre grandissant de civils afghans tués ou blessés dans le conflit armé en cours en Afghanistan. Au cours de ces dernières semaines, de très nombreux civils ont été tués lors de raids aériens ou d'attaques terrestres lancées contre les talibans par l'armée afghane, les forces de l'OTAN et les soldats américains. De très nombreux civils ont également été tués dans des attaques suicides menées sans discrimination par les insurgés talibans, ou par des engins explosifs artisanaux placés au bord des routes. Amnesty International s'inquiète par ailleurs des informations qui lui sont parvenues, selon lesquelles les talibans utiliseraient des boucliers humains pour échapper aux attaques. Les attaques perpétrées par les deux parties ont causé la mort de femmes et d'enfants.

Amnesty International craint que des civils ne soient tués, en violation du droit international humanitaire (appelé aussi « lois de la guerre »), en raison de l'incapacité des deux parties impliquées dans le conflit à prendre les précautions nécessaires pour protéger la population civile. L'organisation s'inquiète de l'ampleur et de la gravité des violations signalées, notamment des attaques aveugles et disproportionnées. Le conflit a également réduit l'accès des organisations humanitaires à quelques-unes des régions les plus touchées dans le sud du pays, avec des conséquences sur l'approvisionnement en aide d'urgence et en soins médicaux de millions d'Afghans. Plus de 100 000 personnes auraient fui leurs maisons dans les provinces du sud pour échapper aux combats.

Amnesty International s'alarme des informations récentes faisant état de la poursuite des violations du droit international humanitaire par les insurgés talibans, qui témoigne d'un mépris flagrant pour la vie d'Afghans et de ressortissants étrangers ne prenant aucune part aux hostilités. Le 17 juin 2007, un attentat-suicide visant, semble-t-il, un bus qui emmenait des recrues de la police à un centre de formation dans Kaboul, a fait au moins 24 morts, dont 22 policiers. L'attentat s'est produit dans un quartier très animé de Kaboul ; cinquante-deux civils ont été blessés, parmi lesquels cinq ressortissants étrangers.

D'autres attentats se sont produits :

Le 16 juin, un attentat-suicide perpétré par un kamikaze au volant d'un taxi qui visait, semble-t-il, un convoi composé de militaires et de civils dans l'ouest de Kaboul, a fait quatre morts parmi les passants. Des soldats américains auraient ouvert le feu sur la foule qui s'était rassemblée sur les lieux de l'explosion, tuant un conducteur de camion et blessant un autre civil. Un porte-parole de l'armée américaine aurait déclaré que le coup était parti accidentellement. Ce n'est cependant pas la première fois que des soldats américains tirent des coups de feu en direction de civils. Le 4 mars, après un attentat-suicide contre un convoi américain sur l'autoroute de Jalalabad dans la province du Nangahar, des soldats américains auraient ouvert le feu sur une route sur laquelle se pressaient de nombreuses voitures civiles et des piétons. Jusqu'à seize civils auraient été tués et vingt-quatre au moins auraient été blessés.

Le 15 juin, un attentat-suicide contre un contingent hollandais des forces de l'OTAN a été perpétré à Tirin

Kot, dans la province de l'Uruzgan, au sud de l'Afghanistan. Neuf personnes ont été tuées, dont cinq enfants. Sept autres civils ont été blessés.

Selon les médias, les porte-parole des talibans ont revendiqué la responsabilité de ces trois attentats-suicides. Le mouvement taliban a, à plusieurs reprises, affirmé programmer des vagues d'attentats-suicides en Afghanistan.

Le nombre d'attentats-suicides a été multiplié par six au cours de ces deux dernières années, passant de 17 en 2005 à 123 en 2006. Les Nations unies ont comptabilisé 237 morts dues à des attentats-suicides en 2006, auxquelles l'OTAN a ajouté 519 morts dues à des engins explosifs artisanaux. Selon un rapport d'Amnesty International publié en avril 2007, les talibans et d'autres groupes armés en Afghanistan bafouent en permanence les règles du droit international humanitaire, faisant fi des principes d'humanité, n'hésitant pas à prendre pour cible des civils, à capturer des otages et à décapiter leurs prisonniers. (Voir *Afghanistan*: « Tous ceux qui ne sont pas nos amis sont nos ennemis ». *Les exactions commises par les talibans contre les civils*, index AI : ASA 11/001/2007))

Amnesty International s'inquiète également d'informations faisant état de victimes civiles et de blessés après des opérations militaires des forces étrangères. Dans la nuit du 21 juin, 25 civils du village De Adam Khan, près de Gereshk, dans la province du Helmand, auraient été tués par des frappes aériennes des forces de l'OTAN et de la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité). Parmi les morts figurent neuf femmes et trois bébés âgés de six à dix mois, selon le chef de la police provinciale. Selon lui, les forces de l'OTAN et de la FIAS auraient lancé leur attaque sans avoir consulté leurs homologues afghans sur le terrain. Un porte-parole du Commandement régional sud de la FIAS a déclaré que les insurgés avaient choisi de lancer leur attaque depuis le village et que le risque qu'ils avaient ainsi fait courir aux villageois était « *probablement délibéré* ».

Parmi les autres faits à signaler, on peut citer :

Le 17 juin, au moins sept enfants auraient été tués lors d'un raid aérien américain sur une école religieuse de la province du Paktika, dans le sud-est de l'Afghanistan. L'opération visait un ensemble comprenant une mosquée et une *madrassa* (école religieuse), soupçonné abriter des membres d'Al Qaïda. Un porte-parole de la coalition aurait déclaré que les insurgés avaient utilisé des civils innocents pour se protéger.

Le 1^{er} juin, au moins 14 civils auraient été tués lors d'un raid aérien de l'OTAN à Sangin, dans la province du Helmand, selon des sources policières locales. Selon les habitants, le nombre des victimes aurait été beaucoup plus élevé.

Au cours de raids aériens et d'attaques terrestres menés conjointement par les troupes de l'OTAN et l'armée afghane les 21 et 22 mai, 16 civils auraient été tués dans le village d'Azizi, dans le district de Panjwai, dans la province de Kandahar. Parmi les victimes se trouvaient des femmes, des enfants et des vieillards. Une quinzaine de civils auraient été blessés lors de cette attaque.

Lors d'une opération de trois jours, du 27 au 29 mai, jusqu'à 57 civils auraient été tués lors d'attaques terrestres et dans des raids aériens menés par les soldats américains pour tenter d'en finir avec les insurgés à Shindand, dans la province de Herat, dans l'ouest de l'Afghanistan. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a enquêté sur l'affaire et établi qu'au moins la moitié des personnes tuées étaient des femmes et des enfants. Le Comité international de la Croix-Rouge a fait état de 173 maisons détruites et de près de 2 000 sans abri.

Selon des chiffres communiqués par le gouvernement, environ 700 civils ont été tués en 2006 dans le cadre des hostilités liées au conflit. Les Nations unies estiment de leur côté que 380 civils ont été tués au cours des quatre premiers mois de l'année 2007. Le Comité international de la Croix-Rouge a déclaré le 12 juin que la sécurité des civils était gravement menacée en raison du nombre croissant d'engins

explosifs placés au bord des routes, d'attentats-suicides et de bombardements aériens réguliers.

Amnesty International demande instamment à toutes les parties au conflit de prendre toutes les précautions possibles pour épargner la vie des civils. L'organisation répète que les exactions commises par une des parties ne peuvent servir à justifier les exactions de l'autre partie. Elle souligne que les civils n'ont pas de tribut à payer en raison du comportement illégal de l'une ou l'autre partie. Toutes les violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, comme le fait de prendre pour cible des civils, de mener des attaques disproportionnée de manière aveugle et de perpétrer des homicides illégaux, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et indépendantes, menées dans des délais raisonnables ; les auteurs présumés de ces actes de violence doivent être jugés lors de procès respectant les normes internationales d'équité des procès excluant le recours à la peine de mort.

Amnesty International appelle de toute urgence toutes les parties au conflit à respecter lors de leurs opérations l'un des principes fondamentaux du droit international humanitaire, celui d'établir une distinction entre objectifs civils et militaires. Toutes les forces en présence doivent faire en sorte de ne pas prendre pour cible des civils et de ne pas mener d'attaques aveugles.

Pour plus d'informations, voir :

Afghanistan: « Tous ceux qui ne sont pas nos amis sont nos ennemis ». Les exactions commises par les talibans contre les civils (AI Index: ASA 11/001/2007)

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA110012007>

Afghanistan: Les talibans mènent des attaques de plus en plus nombreuses et systématiques contre des civils (AI Index: ASA 11/002/2007)

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA110022007>

Afghanistan: L'OTAN doit veiller à ce que justice soit rendue aux civils décédés ou victimes de torture (AI Index: ASA 11/021/2006)

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA110212006>

Afghanistan: Afin de faire respecter les normes relatives aux droits humains, les États membres de l'OTAN doivent créer un organisme chargé d'enquêter sur les violations présumées de la législation afghane en la matière et habilité à accorder réparation aux victimes

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA110202006>